REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU NEUBOURG

ARRÊTÉ n° 2026-PM-384

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – Bois du Champ de Bataille
Association de Chasse Communale du Neubourg
Les mardis 3 et 17 novembre 2026
Et les mardis du 1er et 15 décembre 2026
De 8h00 à 12h00

Le Maire de LE NEUBOURG,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande effectuée par Monsieur DAVOUST Francis, président de l'Association de Chasse Communale du Neubourg, pour l'organisation d'une opération de régulation du grand gibier,
Considérant qu'il est du ressort de la collectivité d'assurer la sécurité des personnes sur son domaine public.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à effectuer une opération de régulation du grand gibier dans le bois du Champ de Bataille les **mardis 3 et 17 novembre 2026, puis les mardis du 1er et 15 décembre 2026 de 8 heures à 12 heures**.

ARTICLE 2 : L'accès dans **le bois du Champ de Bataille est strictement interdit** aux dates mentionnées supra, à toutes les personnes étrangères à l'Association de Chasse Communale du Neubourg, **de 7h00 à 13h00**, sauf riverains.

ARTICLE 3 : Le demandeur se chargera de la mise en place de la signalisation et de la remise en état du site si besoin.

ARTICLE 4 : Le demandeur sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au cours de la battue.

Article 5 : Le Maire, soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76 000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le demandeur,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale de Le Neubourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Neubourg,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à LE NEUBOURG,
Le 29 octobre 2026

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

PM	Affiché le :	